

Fiducie d'or physique Sprott

Rapport intermédiaire aux porteurs de parts
30 juin 2019

Table des matières

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds	3
États financiers	7

Le rapport de la direction sur le rendement du Fonds présente une analyse et des explications dont l'objet est de fournir des renseignements complémentaires et supplémentaires aux états financiers du fonds d'investissement. Le présent rapport contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers complets du fonds d'investissement. Un exemplaire des états financiers a été inclus séparément dans le Rapport aux porteurs de parts. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers en composant le 1-866-299-9906 ou en visitant notre site Web, à www.sprottphysicalbullion.com, ou le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Sprott Asset Management LP, Royal Bank Plaza, South Tower, 200 Bay Street, Suite 2600, P.O. Box 26, Toronto (Ontario) M5J 2J1.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds (en dollars US)

Objectif et stratégies de placement

Fiducie d'or physique Sprott (la « Fiducie ») est une fiducie d'investissement à capital fixe créée en vertu des lois de la province d'Ontario, au Canada, aux fins d'investir et de détenir la quasi-totalité de son actif dans des lingots d'or physiques. La Fiducie veut offrir une option de placement qui a l'avantage d'être sûre, commode et facilement négociable en Bourse pour les investisseurs intéressés à détenir des lingots d'or physiques sans les inconvénients inhérents à un placement direct dans ceux-ci. La Fiducie a l'intention d'atteindre son objectif en investissant principalement dans des placements à long terme composés de lingots d'or physiques entièrement assignés et libres de toute charge, et elle ne fait pas de spéculation sur les fluctuations à court terme du cours de l'or.

Les parts de la Fiducie sont inscrites à la Bourse de New York Arca (la « NYSE Arca ») et à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous les symboles respectifs « PHYS » et « PHYS.U ».

Risques

Les risques associés à un placement dans la Fiducie sont décrits dans la notice annuelle de la Fiducie datée du 29 mars 2019. Depuis sa création, la Fiducie n'a été touchée par aucun changement important ayant eu une incidence sur le risque global. Les principaux risques associés à un placement dans la Fiducie sont le cours de l'or, la valeur liquidative ou le cours de marché des parts, l'achat, le transport, les assurances et l'entreposage des lingots d'or physiques, les passifs de la Fiducie et les rachats de parts.

Résultat des activités

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019, la variation totale des profits latents sur lingots d'or physiques s'est chiffrée à 185,6 millions de dollars, en regard d'une variation des pertes latentes de 125,1 millions de dollars pour la période correspondante de 2018. Pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, la variation totale des profits latents sur lingots d'or physiques s'est chiffrée à 200,9 millions de dollars, en regard d'une variation des pertes latentes de 88,1 millions de dollars pour la période correspondante de 2018.

Au cours de la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, la Fiducie a émis 2 305 245 parts. Au cours de cette période, 1 806 parts ont été rachetées au comptant à un coût total de 17 559 \$, et 80 000 parts ont été rachetées contre des lingots d'or. À titre comparatif, pour la période correspondante de l'exercice 2018, 2 711 parts ont été rachetées au comptant à un coût total de 27 190 \$, et 9 227 651 parts ont été rachetées contre des lingots d'or.

La valeur de l'actif net de la Fiducie au 30 juin 2019 s'établissait à 2 243,8 millions de dollars, ou 11,46 \$ la part, contre 2 024,5 millions de dollars, ou 10,45 \$ la part, au 31 décembre 2018. La Fiducie détenait 1 588 230 onces de lingots d'or physiques au 30 juin 2019, comparativement à 1 576 669 onces de lingots d'or physiques au 31 décembre 2018. Au 30 juin 2019, le prix au comptant de l'or s'élevait à 1 409,45 \$ l'once, contre 1 282,45 \$ l'once au 31 décembre 2018. La Fiducie a dégagé un rendement de 9,7 %, comparativement au rendement au comptant de l'or de 9,9 % pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019.

La valeur liquidative par part de la Fiducie s'établissait à 11,46 \$ au 30 juin 2019, contre 10,45 \$ au 31 décembre 2018. Le cours de clôture des parts était de 11,33 \$ à la NYSE Arca et de 11,31 \$ à la TSX au 30 juin 2019, contre 10,31 \$ à la NYSE Arca et 10,30 \$ à la TSX au 31 décembre 2018. Les parts sont libellées en dollars américains sur les deux Bourses. Au cours de la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, les parts de la Fiducie se sont négociées sur la NYSE Arca à un escompte moyen sur la valeur liquidative d'environ 1,2 %.

Le 6 mai 2016, la Fiducie a conclu un contrat de vente avec Cantor Fitzgerald & Co. aux termes duquel la Fiducie peut, à sa seule discrétion et sous réserve des restrictions relatives à l'exploitation et aux placements auxquelles elle est assujettie, offrir et vendre des parts de fiducie dans le cadre d'un programme visant un placement « au cours du marché » (le « programme visant un placement au cours du marché ») au moyen de transactions effectuées à la Bourse de NYSE Arca ou sur tout autre marché existant où se négocient les parts de la Fiducie aux États-Unis. Elle peut également offrir et vendre des parts de fiducie à un teneur de marché situé aux États-Unis ou par l'entremise de celui-ci, conformément à une déclaration d'enregistrement déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et à un supplément de prospectus préalable de base simplifié déposé auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'autorité principale, et de chaque commission des valeurs mobilières ou autorité réglementaire similaire de chaque province et territoire du Canada. Au cours de la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, la Fiducie a vendu 2 305 245 parts dans le cadre du programme visant un placement au cours du marché.

Charges d'exploitation

La Fiducie engage ses propres charges d'exploitation, lesquelles comprennent notamment les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les frais du fiduciaire, les coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts, les charges d'administration, les frais de dépôt et d'inscription à payer aux organismes de réglementation des valeurs mobilières et aux Bourses visées, les frais d'entreposage des lingots d'or physiques, les frais engagés dans le cadre des obligations d'information continue de la Fiducie et des relations avec les investisseurs et toutes les charges liées au Comité d'examen indépendant de la Fiducie. Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019, les charges d'exploitation se sont établies à 437 176 \$ (exclusion faite des taxes canadiennes applicables), contre 442 441 \$ pour la période correspondante de 2018. Pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, les charges d'exploitation se sont établies à 846 304 \$ (exclusion faite des taxes canadiennes applicables), contre 861 944 \$ pour la période correspondante de 2018. Les charges d'exploitation pour la période du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019 ont représenté 0,08 % de l'actif net moyen au cours de la période sur une base annualisée, contre 0,08 % pour la période correspondante de 2018. Les charges d'exploitation pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019 ont représenté 0,08 % de l'actif net moyen au cours de la période sur une base annualisée, contre 0,08 % pour la période correspondante de 2018.

Transactions entre parties liées

FRAIS DE GESTION

La Fiducie verse au gestionnaire des frais de gestion mensuels équivalant à $\frac{1}{12}$ de 0,35 % de la valeur de l'actif net de la Fiducie (calculée conformément à la convention de fiducie de la Fiducie), majorés des taxes canadiennes applicables. Les frais de gestion sont calculés et accumulés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois. Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2019, la Fiducie a engagé des frais de gestion de 1 810 462 \$ (exclusion faite des taxes canadiennes applicables), contre 1 984 362 \$ pour la période correspondante de 2018. Pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, la Fiducie a engagé des frais de gestion de 3 553 821 \$ (exclusion faite des taxes canadiennes applicables), contre 3 959 065 \$ pour la période correspondante de 2018.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières sur la Fiducie et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers de la Fiducie pour le semestre clos le 30 juin 2019 et pour les exercices indiqués.

Actif net par part¹

	30 juin 2019 \$	31 décembre 2018 \$	31 décembre 2017 \$	31 décembre 2016 \$	31 décembre 2015 \$
Actif net par part à l'ouverture de la période	10,45	10,67	9,48	8,77	9,84
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation²					
Total des produits	–	–	–	–	–
Total des charges	(0,03)	(0,05)	(0,05)	(0,05)	(0,05)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	–	(0,04)	(0,01)	(0,06)	(0,23)
Profits latents (pertes latentes) pour la période	1,03	(0,18)	1,25	0,78	(0,76)
Total de l'augmentation (la diminution) attribuable aux activités d'exploitation	1,00	(0,27)	1,19	0,67	(1,04)
Actif net par part à la clôture de la période	11,46	10,45	10,67	9,48	8,77

1 Ces renseignements proviennent des états financiers de la Fiducie.

2 L'actif net par part est calculé en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution attribuable aux activités d'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période indiquée. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par part à l'ouverture de la période et l'actif net par part à la clôture de la période.

Ratios et données supplémentaires

	30 juin 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	2 243 797 \$	2 024 509 \$	2 259 584 \$	2 061 747 \$	1 236 405 \$
Nombre de parts en circulation ¹	195 865 827	193 642 388	211 843 385	217 544 020	140 981 566
Ratio des frais de gestion ²	–	0,46 %	0,47 %	0,46 %	0,48 %
Ratio des frais d'opérations ³	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Taux de rotation du portefeuille ⁴	0,03 %	3,00 %	0,32 %	0,10 %	Néant
Valeur liquidative par part	11,46 \$	10,45 \$	10,67 \$	9,48 \$	8,77 \$
Cours de clôture – NYSE Arca	11,33 \$	10,31 \$	10,59 \$	9,39 \$	8,73 \$
Cours de clôture – TSX	11,31 \$	10,30 \$	10,58 \$	9,41 \$	8,71 \$

1 Ces renseignements sont fournis à la date indiquée, selon le cas.

2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges annuelles (incluant les taxes canadiennes applicables et excluant les commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et il est exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période (dont l'information qui s'y rapporte est fournie une fois l'an seulement).

3 Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période indiquée. Puisqu'il n'y a pas de frais d'opérations directs liés aux lingots physiques, le ratio des frais d'opérations est de néant.

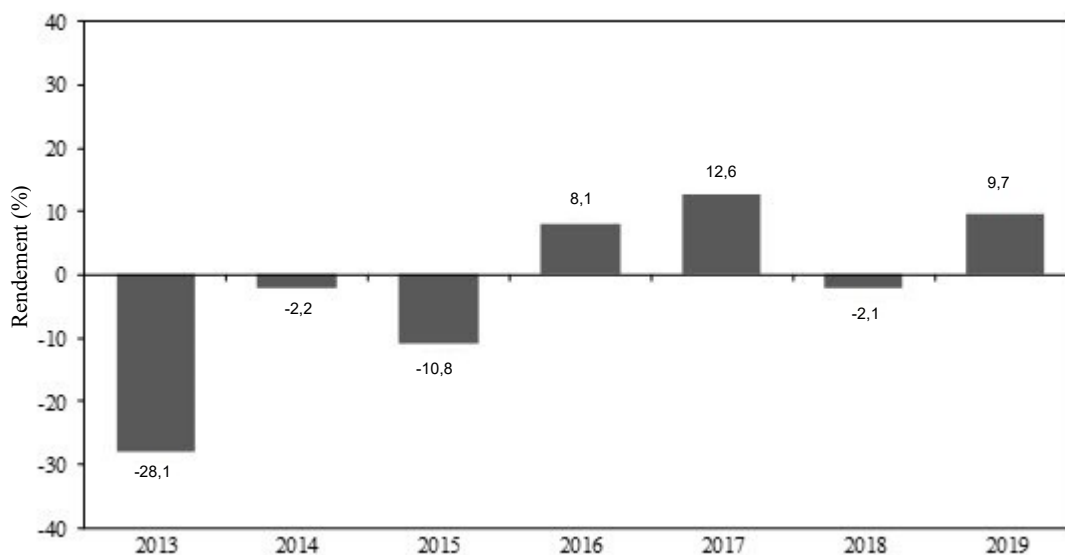
4 Le taux de rotation du portefeuille de la Fiducie indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Fiducie négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Fiducie achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus il est possible qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Fiducie.

Rendement passé

Les taux de rendement indiqués sont les rendements totaux historiques, y compris les variations de valeur des parts, et supposent que toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles de la Fiducie. Ces rendements ne tiennent pas compte des frais liés aux ventes, aux rachats ou aux distributions, ni des autres frais optionnels ou de l'impôt sur le résultat à payer par un porteur de parts qui pourraient réduire les rendements. Veuillez prendre note que le rendement passé n'est pas une indication du rendement futur. Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative des parts de la Fiducie.

Rendement annuel

Le graphique à barres qui suit donne le rendement des parts de la Fiducie pour le semestre clos le 30 juin 2019 et les exercices indiqués. Il montre, en pourcentage, dans quelle mesure un placement effectué le premier jour de chaque période aurait augmenté ou diminué le dernier jour de chaque période.



Aperçu du portefeuille

Au 30 juin 2019

	Onces	Juste valeur par once \$	Coût \$	Juste valeur \$	Pourcentage de la valeur liquidative %
Lingots d'or physiques	1 588 230	1 409,45	2 046 612 464	2 238 530 493	99,8
Trésorerie				6 143 846	0,3
Autres passifs nets				(877 652)	(0,0)
Total de la valeur liquidative				2 243 796 687	100,0

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations courantes effectuées par la Fiducie.

Fiducie d'or physique Sprott
États financiers intermédiaires non audités
30 juin 2019

Fiducie d'or physique Sprott

États du résultat global non audités

(en dollars US, sauf le nombre de parts)

	Pour le trimestre clos le 30 juin 2019	Pour le trimestre clos le 30 juin 2018	Pour le semestre clos le 30 juin 2019	Pour le semestre clos le 30 juin 2018
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les rachats en contrepartie de lingots d'or et les ventes de lingots d'or	–	1 189 083	(2 408)	2 158 201
Variation des profits latents (pertes latentes) sur lingots d'or	185 646 070	(125 096 571)	200 934 641	(88 138 139)
	185 646 070	(123 907 488)	200 932 233	(85 979 938)
Charges				
Frais de gestion (note 8)	1 810 462	1 984 362	3 553 821	3 959 065
Frais d'entreposage de lingots	857 625	413 938	1 238 625	610 028
Taxe de vente	169 861	168 789	270 879	310 181
Frais d'inscription et de dépôt réglementaire	61 092	133 655	80 940	153 954
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts	26 379	26 158	101 379	139 783
Honoraires juridiques	59 585	21 779	80 417	43 085
Droits de garde	4 324	18 321	4 498	18 499
Charges d'administration	60 373	18 036	105 584	64 274
Honoraires d'audit	28 950	15 155	43 446	29 981
Frais du fiduciaire	845	1 050	1 849	2 077
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant	5 416	987	5 416	1 953
(Profits de change nets) pertes de change nettes	212	(700)	1 775	4 330
	3 085 124	2 801 530	5 488 629	5 337 210
Bénéfice net et résultat global	182 560 946	(126 709 018)	195 443 604	(91 317 148)
Nombre moyen pondéré de parts	195 257 874	210 387 877	194 910 322	210 421 428
Augmentation du total des capitaux propres provenant de l'exploitation par part	0,93	(0,60)	1,00	(0,43)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'or physique Sprott

États de la situation financière non audités

(en dollars US)

	Au 30 juin 2019	Au 31 décembre 2018
	\$	\$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	6 143 846	3 065 751
Lingots d'or	2 238 530 493	2 021 998 963
Actifs payés d'avance	29 047	29 047
Total de l'actif	2 244 703 386	2 025 093 761
Passif		
Passifs courants		
Créditeurs	906 699	585 191
Total du passif	906 699	585 191
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts	2 355 436 831	2 331 509 492
Primes sur parts et compte de réserve	124 673	123 748
Résultats non distribués (déficit)	(9 934 623)	(205 350 035)
Commissions de prise ferme et frais d'émission	(101 830 194)	(101 774 635)
Total des capitaux propres (note 7)	2 243 796 687	2 024 508 570
Total du passif et des capitaux propres	2 244 703 386	2 025 093 761
Total des capitaux propres par part	11,46	10,45

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du gestionnaire, Sprott Asset Management LP,
par son commandité, Sprott Asset Management GP Inc. :



Kevin Hibbert
Administrateur



John Ciampaglia
Administrateur

Fiducie d'or physique Sprott

États des variations des capitaux propres non audités

(en dollars US, sauf le nombre de parts)

Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018

	Nombre de parts en circulation	Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts	Résultats non distribués (déficit)	Commissions de prise ferme et frais d'émission	Primes sur parts et compte de réserve	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	211 843 385	2 507 485 432	(146 851 907)	(101 171 801)	122 317	2 259 584 041
Produit de l'émission de parts (note 7)	6 545 256	71 456 959	–	–	–	71 456 959
Coût du rachat de parts (note 7)	(9 230 362)	(92 303 620)	(6 942 830)	–	1 431	(99 245 019)
Perte nette de la période	–	–	(91 317 148)	–	–	(91 317 148)
Commissions de prise ferme et frais d'émission	–	–	–	(448 953)	–	(448 953)
Solde au 30 juin 2018	209 158 279	2 486 638 771	(245 111 885)	(101 620 754)	123 748	2 140 029 880
Solde au 1^{er} janvier 2019	193 642 388	2 331 509 492	(205 350 035)	(101 774 635)	123 748	2 024 508 570
Produit de l'émission de parts (note 7)	2 305 245	24 745 403	–	–	–	24 745 403
Coût du rachat de parts (note 7)	(81 806)	(818 064)	(28 192)	–	925	(845 331)
Bénéfice net de la période	–	–	195 443 604	–	–	195 443 604
Commissions de prise ferme et frais d'émission	–	–	–	(55 559)	–	(55 559)
Solde au 30 juin 2019	195 865 827	2 355 436 831	(9 934 623)	(101 830 194)	124 673	2 243 796 687

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'or physique Sprott

Tableaux des flux de trésorerie non audités

(en dollars US)

	Pour le semestre clos le 30 juin 2019	Pour le semestre clos le 30 juin 2018
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	195 443 604	(91 317 148)
Ajustements pour rapprocher le bénéfice net (la perte nette) de la période et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
(Profits réalisés) pertes réalisées sur les rachats en contrepartie de lingots d'or et les ventes de lingots d'or	2 408	(2 158 201)
Variation des (profits latents) pertes latentes sur lingots d'or	(200 934 641)	88 138 139
Variation nette de l'actif et du passif d'exploitation		
Diminution (augmentation) des souscriptions à recevoir	–	4 126
Augmentation (diminution) des créiteurs	321 508	768 993
Diminution (augmentation) des actifs payés d'avance	–	2 075
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(5 167 121)	(4 562 016)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achats de lingots d'or	(16 138 074)	(63 145 069)
Ventes de lingots d'or	–	527 107
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(16 138 074)	(62 617 962)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts (note 7)	24 745 403	71 456 959
Paiements au rachat de parts (note 7)	(306 554)	(906 675)
Commissions de prise ferme et frais d'émission	(55 559)	(448 953)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	24 383 290	70 101 331
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice		
	3 078 095	2 921 353
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
	3 065 751	1 303 703
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 143 846	4 225 056

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'or physiques Sprott

Notes afférentes aux états financiers propres à la Fiducie 30 juin 2019

(en dollars US)

Gestion du risque financier (note 6)

Objectif de placement

L'objectif de placement de la Fiducie est d'offrir une option de placement qui a l'avantage d'être sûre, commode et facilement négociable en Bourse pour les investisseurs intéressés à détenir des lingots d'or physiques sans les inconvénients inhérents à un placement direct dans ceux-ci. La Fiducie investit et a l'intention de continuer à investir principalement dans des placements à long terme composés de lingots d'or physiques entièrement assignés et libres de toute charge, et elle ne fait pas de spéculation sur les fluctuations à court terme du cours de l'or. La Fiducie n'a acquis et ne prévoit détenir que des « lingots bonne livraison », tels qu'ils sont définis par la London Bullion Market Association (« LBMA »), chaque lingot acquis faisant l'objet d'une vérification de conformité à la LBMA.

Les risques importants pertinents pour la Fiducie sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6 des notes générales.

Évaluation de la juste valeur

Le rapprochement des placements composés de lingots pour le semestre clos le 30 juin 2019 et l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présente comme suit :

	30 juin 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 021 998 963	2 258 396 671
Achats	16 138 074	63 145 069
Ventes	-	(2 498 286)
Rachats en contrepartie de lingots physiques	(538 777)	(250 747 382)
Pertes réalisées sur les ventes de lingots physiques et les rachats en contrepartie de lingots physiques	(2 408)	(8 822 164)
Variation des profits latents (pertes latentes)	200 934 641	(37 474 945)
Solde à la clôture de la période	2 238 530 493	2 021 998 963

Les profits réalisés (pertes réalisées) sur les lingots physiques comprennent les profits réalisés (pertes réalisées) sur les ventes de lingots physiques ainsi que les profits réalisés (pertes réalisées) par suite de rachats de parts effectués auprès des porteurs de parts en contrepartie de lingots physiques.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

Si la valeur marchande de l'or augmentait de 1 %, toute autre variable étant constante, le total des capitaux propres et le résultat global augmenteraient d'environ 22,4 millions de dollars (20,2 millions de dollars au 31 décembre 2018). Inversement, si la valeur du lingot d'or reculait de 1 %, le total des capitaux propres et le résultat global diminueraient du même montant.

b) Risque de change

Au 30 juin 2019, une tranche d'environ 204 000 \$ (531 000 \$ au 31 décembre 2018) du passif de la Fiducie était libellée en dollars canadiens. Par conséquent, une variation de 1 % du cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain n'aurait aucune incidence significative pour la Fiducie.

Fiducie d'or physiques Sprott

Notes afférentes aux états financiers propres à la Fiducie 30 juin 2019

Risque de concentration

Le risque de la Fiducie est concentré dans les lingots d'or physiques dont la valeur représente 99,8 % du total des capitaux propres au 30 juin 2019 (99,9 % au 31 décembre 2018).

Frais de gestion *(note 8)*

La Fiducie verse au gestionnaire des frais de gestion mensuels équivalant à $\frac{1}{12}$ de 0,35 % de la valeur de l'actif net de la Fiducie (calculée conformément à la convention de fiducie de la Fiducie), majorés des taxes canadiennes applicables, calculés et accumulés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois.

En outre, le gestionnaire a convenu que si, à la fin d'un mois donné, les charges de la Fiducie, y compris les frais de gestion, excèdent $\frac{1}{12}$ de 0,65 % de la valeur de l'actif net de la Fiducie, les frais de gestion à payer au gestionnaire pour ce mois seront diminués d'un montant correspondant à cet excédent jusqu'à concurrence du montant brut des frais de gestion payés par la Fiducie au gestionnaire pour ce mois. Toute diminution des frais de gestion ne sera pas reportée en avant ni ne demeurera payable au gestionnaire au cours de mois futurs. Pour les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018, le gestionnaire n'a renoncé à aucun montant à payer. Seront exclus du calcul des charges de la Fiducie aux fins du calcul du plafond des charges : les impôts et taxes applicables à payer par la Fiducie ou auxquels elle peut être assujettie, et toute charge inhabituelle imposée à la Fiducie.

Pertes fiscales reportées en avant

À la fin de l'année d'imposition close le 31 décembre 2018, la Fiducie ne disposait d'aucune perte en capital disponible aux fins fiscales (néant en 2017).

Information relative aux parties liées *(note 8)*

Il n'y a eu aucune autre transaction entre la Fiducie et ses parties liées au cours de la période de présentation de l'information financière que celle liée aux frais de gestion mentionnée ci-dessus.

Fiducies de lingots physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2019

1. Organisation des Fiducies

La Fiducie d'or physique Sprott, la Fiducie d'argent physique Sprott, la Fiducie de platine et de palladium physiques Sprott et la Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott (collectivement, les « Fiducies » et individuellement, une « Fiducie ») sont des fiducies d'investissement à capital fixe créées en vertu des lois de la province d'Ontario, au Canada, aux termes de conventions de fiducie. Sprott Asset Management LP (le « gestionnaire ») agit comme gestionnaire des Fiducies. Fiducie RBC Services aux investisseurs, fiducie organisée sous le régime des lois du Canada, agit comme fiduciaire des Fiducies. Fiducie RBC Services aux investisseurs agit aussi, au nom des Fiducies, à titre de dépositaire des actifs des Fiducies, sauf les lingots physiques. La Monnaie royale canadienne et CIBC agissent comme dépositaires au nom des Fiducies des lingots physiques appartenant à ces dernières. Le siège social des Fiducies est situé au bureau 2600, South Tower, Royal Bank Plaza, 200 Bay Street, Toronto (Ontario), Canada M5J 2J1. Les Fiducies sont autorisées à émettre un nombre illimité de parts de fiducie cessibles et rachetables (les « parts »). Toutes les parts émises n'ont aucune valeur nominale, sont entièrement payées, et sont inscrites et négociées à la Bourse de New York Arca (la « NYSE Arca ») et à la Bourse de Toronto (la « TSX »). La date de création et les symboles boursiers de chacune des Fiducies se présentent comme suit :

Fiducie	Date de la convention de fiducie	Date du premier appel public à l'épargne	Symboles à la NYSE Arca et à la TSX respectivement
Fiducie d'or physique Sprott	Le 28 août 2009, comme modifiée et mise à jour le 7 décembre 2009 et de nouveau modifiée et mise à jour le 1 ^{er} février 2010	3 mars 2010	PHYS, PHYS.U
Fiducie d'argent physique Sprott	Le 30 juin 2010, comme modifiée et mise à jour le 1 ^{er} octobre 2010	28 octobre 2010	PSLV, PSLV.U
Fiducie de platine et de palladium physiques Sprott	Le 23 décembre 2011, comme modifiée et mise à jour le 6 juin 2012	19 décembre 2012	SPPP, SPPP.U
Fiducie d'or et d'argent physiques Sprott	Le 26 octobre 2017	16 janvier 2018	CEF, CEF.U

Les états de la situation financière des Fiducies sont en date du 30 juin 2019 et du 31 décembre 2018. Les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie sont en date des semestres clos les 30 juin 2019 et 2018. Le gestionnaire a autorisé la publication des présents états financiers le 14 août 2019.

2. Base d'établissement

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent les estimations et les hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés de l'actif, du passif, des produits et des charges, de même que sur les montants de l'évolution de l'actif net présentés au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique, sauf pour ce qui est des lingots physiques et des actifs financiers et des passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, qui ont été évalués à la juste valeur.

Les états financiers sont présentés en dollars américains et toutes les valeurs sont arrondies au dollar près, sauf indication contraire.

Fiducies de lingots physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2019

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies par les Fiducies sont résumées ci-après :

Lingots physiques

Les placements dans les lingots physiques sont évalués à leur juste valeur établie en fonction des cours publiés, et les profits et pertes réalisés et latents sont portés en résultat selon le modèle de la juste valeur de l'International Accounting Standards 40, *Immeubles de placement*, puisque la norme IAS 40 est la plus pertinente. Les transactions sur placement en lingots physiques sont comptabilisées le jour ouvrable suivant la date à laquelle l'ordre d'achat ou de vente est exécuté. Les profits et pertes réalisés et latents des placements sont calculés en fonction du coût moyen.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les autres actifs comme les souscriptions à recevoir et les actifs payés d'avance sont classés à titre de prêts et créances et évalués au coût amorti. Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Impôt sur le résultat

Chaque année d'imposition, les Fiducies sont assujetties à l'impôt sur le résultat qui s'applique aux revenus imposables gagnés au cours de l'année, y compris les gains en capital imposables nets réalisés. Toutefois, les Fiducies ont l'intention de distribuer leurs revenus imposables aux porteurs de parts à la fin de chaque année d'imposition, de sorte que les Fiducies elles-mêmes n'aient pas à payer d'impôt sur le résultat.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de chaque Fiducie sont le dollar américain. Le rendement de chaque Fiducie est évalué en dollars américains et leurs liquidités sont gérées en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, événements et conditions sous-jacents.

Nouvelles normes publiées

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 ») : L'IFRS 16 a été publiée par l'IASB en janvier 2016 et est en vigueur pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2019. L'IFRS 16 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location, de même que les informations à fournir à leur sujet. Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur qui oblige ce dernier, en règle générale, à présenter la plupart des actifs liés aux contrats de location dans le bilan et non plus hors bilan, dans les notes afférentes aux états financiers. La transition vers l'IFRS 16 ne s'est pas traduite par des modifications significatives aux états financiers de la Fiducie.

Toutes les autres méthodes et estimations comptables et tous les autres jugements d'ordre comptable décrits dans les états financiers annuels audités ont été appliqués de façon uniforme aux présents états financiers, sauf indication contraire.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fiducies aux fins de la préparation des états financiers.

Fiducies de lingots physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2019

Incertitude relative aux estimations

Aux fins fiscales, les Fiducies traitent généralement les profits sur la vente de lingots comme des gains en capital, plutôt que comme un revenu, puisque les Fiducies ont l'intention d'être des détenteurs passifs à long terme de lingots, et qu'elles vendent généralement leurs avoirs en lingots uniquement dans le but de répondre aux demandes de rachat et de régler les charges. Toutefois, d'après l'Agence du revenu du Canada, les profits réalisés (ou les pertes subies) par des fiducies de fonds communs de placement à la suite de transactions sur des produits de base devraient généralement être traités aux fins fiscales comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital, bien que le traitement dans chaque cas soit une question de fait devant être résolue compte tenu de toutes les circonstances.

Les hypothèses et les estimations des Fiducies reposent sur les paramètres disponibles à la date de préparation des états financiers. Toutefois, les situations et hypothèses existantes à l'égard des événements à venir pourraient changer en raison de fluctuations du marché ou de situations qui sont indépendantes de la volonté des Fiducies. Ces fluctuations sont prises en compte dans les hypothèses lorsqu'elles se produisent.

5. Évaluation de la juste valeur

Les Fiducies utilisent une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation des données utilisées pour évaluer la juste valeur de leurs placements. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 les prix non ajustés auxquels les Fiducies peuvent avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs non affectés et identiques;
- Niveau 2 les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (appuyés par peu ou pas d'activité du marché).

Les lingots physiques sont évalués à la juste valeur. L'évaluation à la juste valeur de tous les lingots relève du niveau 1 de la hiérarchie et est fondée sur des cours publiés. Toutes les évaluations de la juste valeur sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

6. Risques financiers, gestion et objectifs

Dans le cadre de la gestion des risques, les Fiducies ont pour objectif de créer de la valeur pour les porteurs de parts et de la préserver. Les risques sont inhérents aux activités des Fiducies, mais sont gérés au moyen d'un processus qui permet de les repérer, de les évaluer et de les surveiller de façon continue, sous réserve des limites de risque et d'autres contrôles. Les Fiducies ont élaboré des lignes directrices en matière de placement qui présentent l'ensemble de leurs stratégies d'affaires, leur seuil de tolérance au risque et leur approche générale en matière de gestion des risques, comme ils sont établis dans les documents de placement de chaque Fiducie. Le gestionnaire de placement des Fiducies est responsable de repérer et de contrôler les risques. Les Fiducies sont exposées au risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de concentration découlant des lingots qu'elles détiennent. Seuls certains risques auxquels les Fiducies sont exposées sont gérés activement par le gestionnaire, étant donné que les Fiducies sont des véhicules de placement à gestion passive. Les risques importants pertinents pour les Fiducies sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à chaque Fiducie, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

Fiducies de lingots physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2019

Risque de prix

Le risque de prix découle de la possibilité que des variations des cours des placements de chaque Fiducie, qui sont presque entièrement constitués de lingots, se traduisent par une variation de la juste valeur de ces placements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations des taux d'intérêt aient une incidence sur la valeur des instruments financiers. Les Fiducies ne couvrent pas leur exposition au risque de taux d'intérêt puisque ce dernier est minime.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que des fluctuations monétaires entraînent une variation de la valeur comptable. Les actifs de chaque Fiducie, dont la presque totalité est composée de placements dans des lingots, sont libellés en dollars américains. Certaines charges des Fiducies sont payables en dollars canadiens. Par conséquent, les Fiducies sont exposées au risque de change puisque la valeur de leurs passifs libellés en dollars canadiens varie en raison des fluctuations des taux de change. Toutefois, la plupart de ces passifs sont à court terme de nature et ne revêtent pas une grande importance par rapport à l'actif net des Fiducies et, à ce titre, l'exposition au risque de change est limitée. Les Fiducies ne concluent pas de transactions de couverture du change.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que les contreparties n'honorent pas leurs obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Les Fiducies sont surtout exposées au risque de crédit lorsqu'elles concluent des transactions d'achat et de vente de lingots. Chaque Fiducie a pour politique de ne conclure des transactions qu'avec des contreparties de bonne réputation. Le gestionnaire surveille étroitement la solvabilité des contreparties des Fiducies, comme les courtiers en lingots, en procédant à l'examen de leurs états financiers, lorsqu'ils sont disponibles, des avis réglementaires et des communiqués de presse. Les Fiducies cherchent à atténuer le risque de crédit lié aux transactions non réglées sur lingots en ne concluant des transactions qu'avec des courtiers en lingots très solvables. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque le paiement des lingots n'est effectué qu'au moment de leur réception par le dépositaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que les Fiducies éprouvent des difficultés à respecter leurs obligations liées à leurs passifs financiers et aux rachats. Le risque de liquidité découle de la possibilité que les Fiducies doivent régler leurs passifs plus tôt que prévu. Les Fiducies sont aussi régulièrement exposées au rachat de parts au comptant et contre des lingots. Les Fiducies gèrent leur obligation de rachat lorsqu'elles sont tenues de le faire et leur risque de liquidité global en ne permettant que des rachats mensuels, qui nécessitent un préavis de 15 jours aux Fiducies. Le risque de liquidité de chaque Fiducie est minime puisque son principal investissement consiste en des lingots physiques, lesquels sont négociés sur un marché très liquide. Tous les passifs financiers des Fiducies, y compris le montant à payer aux courtiers, les créiteurs et les frais de gestion à payer, ont une échéance de moins de trois mois.

Risque de concentration

Le risque de chaque Fiducie se concentre sur les lingots physiques de métaux précieux.

7. Capitaux propres attribuables aux porteurs de parts

Les Fiducies sont autorisées à émettre un nombre illimité de parts de fiducie cessibles et rachetables en une ou plusieurs catégories et séries de parts. Le capital des Fiducies est représenté par les parts de fiducie émises, rachetables et cessibles. Des informations quantitatives au sujet du capital des Fiducies figurent dans leurs états des variations des capitaux propres. En

Fiducies de lingots physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2019

vertu des conventions de chaque Fiducie, les parts peuvent être rachetées mensuellement au gré du porteur de parts contre des lingots physiques, ou au comptant. Les parts rachetées contre des lingots physiques donnent droit à un prix de rachat équivalant à 100 % de la valeur liquidative des parts rachetées le dernier jour ouvrable du mois au cours duquel la demande de rachat est traitée. Un porteur de parts demandant le rachat de parts contre des lingots physiques est responsable des dépenses liées à l'exécution du rachat et des frais de livraison applicables, y compris le traitement de l'avis de rachat, la livraison des lingots physiques pour les parts qui sont rachetées et les frais d'entrée et de sortie d'entrepôt des lingots applicables. Les parts rachetées au comptant donnent droit à un prix de rachat équivalant à 95 % du montant le moins élevé entre i) le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts négociées à la NYSE Arca ou, si la négociation a été suspendue à la NYSE Arca, à la TSX, pour les cinq derniers jours ouvrables du mois au cours duquel la demande de rachat est traitée et ii) la valeur liquidative des parts rachetées à 16 h, heure normale de l'Est, le dernier jour ouvrable du mois au cours duquel la demande de rachat est traitée.

Lorsque des parts sont rachetées et annulées et que le coût de ces parts est supérieur ou inférieur à leur valeur déclarée ou assignée, les capitaux propres attribuables aux porteurs de parts sont diminués d'un montant égal à la valeur déclarée ou assignée des parts. L'écart entre le prix de rachat et la valeur déclarée ou assignée des parts est attribué aux primes sur parts et au compte de réserve (équivalant à la réduction de 5 % du prix des parts rachetées au comptant, tel qu'il est décrit plus haut) et aux résultats non distribués selon la tranche qui est attribuable au rachat.

Les parts des Fiducies sont classées à titre de capitaux propres dans les états de la situation financière, puisque les parts des Fiducies respectent les critères de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), pour le classement dans les capitaux propres.

Valeur liquidative

La valeur liquidative s'entend de l'actif net d'une Fiducie (juste valeur du total de l'actif moins la juste valeur du total du passif, excluant la totalité des passifs représentés par les parts en circulation, s'il y a lieu), calculé selon la valeur des lingots d'or physiques en fonction du cours de fin de journée fourni par un service d'évaluation reconnu.

Gestion du capital

En raison de la capacité d'émettre, de rembourser et de revendre des parts des Fiducies, le capital des Fiducies, comme présenté dans les capitaux propres attribuables aux porteurs de parts dans les états de la situation financière, peut varier en fonction des demandes de rachat et de souscription auprès des Fiducies. Les Fiducies ne sont pas assujetties à des exigences externes en matière de capital ni à des restrictions légales quant à l'émission, au rachat ou à la revente de parts rachetables autres que celles qui sont énoncées dans les conventions de fiducie. Les Fiducies ne peuvent procéder à l'émission de parts additionnelles, sauf i) si le produit net par part devant être reçu par les Fiducies n'est pas inférieur à 100 % de la dernière valeur liquidative calculée immédiatement avant ou au moment de l'établissement du prix de cette émission, ou ii) par voie de distribution de parts dans le cadre d'une distribution de revenus.

Fiducies de lingots physiques Sprott

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2019

En matière de gestion du capital, les objectifs de chaque Fiducie sont les suivants :

- investir et détenir la quasi-totalité de l'actif de la Fiducie dans des lingots physiques;
- maintenir des liquidités suffisantes pour le règlement des charges de chaque Fiducie et le rachat de parts lorsque la demande en est faite.

Se reporter à la note 6, « Risques financiers, gestion et objectifs », pour des précisions sur les politiques et les procédures auxquelles les Fiducies ont recours pour gérer leur capital.

8. Information relative aux parties liées

Frais de gestion

Les Fiducies versent au gestionnaire des frais de gestion mensuels calculés et accumulés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu le dernier jour de chaque mois. Les frais de gestion sont propres à chaque Fiducie et sont assujettis aux taxes applicables.

9. Comité d'examen indépendant (« CEI »)

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (« Règlement 81-107 »), le gestionnaire a créé un CEI pour un certain nombre de fonds qu'il gère, dont les Fiducies. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion de certains fonds, y compris les Fiducies, et de faire des recommandations à ce dernier à ce sujet. Le CEI est composé de trois personnes, chacune étant indépendante du gestionnaire et de tous les fonds gérés par le gestionnaire, y compris les Fiducies. Chaque fonds assujetti à la supervision du CEI paie une part des honoraires des membres du CEI, des coûts et des autres frais relatifs aux activités du CEI. Chaque année, le CEI fait rapport sur ses activités aux porteurs de parts des fonds assujettis à sa supervision, conformément au Règlement 81-107.

10. Membres du personnel

Les Fiducies n'avaient pas de personnel au cours de la période, puisque leurs activités étaient gérées par les membres du personnel du gestionnaire ou du fiduciaire, selon le cas.

Renseignements sur l'entreprise

Siège social

Fiducie d'or physique Sprott
Royal Bank Plaza, South Tower
200 Bay Street
Suite 2600, P.O. Box 26
Toronto (Ontario) M5J 2J1
Téléphone : 416-203-2310
Sans frais : 877-403-2310
Courriel : ir@sprott.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333 Bay Street, Suite 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Conseillers juridiques

Baker & McKenzie LLP
Brookfield Place
Bay Wellington Tower
181 Bay Street, Suite 2100
Toronto (Ontario) Canada M5J 2T3

Seward & Kissel LLP
901 K Street NW, 8th Floor
Washington, DC 20001